

**DELIBERATION N° 04/6-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

OBJET

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
REACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 01/3-01 du 24 mars 2001 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en application de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopé-ration, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

ARTICLE 1

Modifie la Délibération n° 01/3-01 du 24 mars 2001 susvisée, en fixant à 10 000,00 € la limite autorisée au 2° de la délégation du Conseil Municipal au Maire pour la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

ARTICLE 2

Approuve la nouvelle grille tarifaire de la Régie Marchés et Droits de Place telle qu'elle figure en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**



**NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

1/2

Site et nature de l'activité	Tarif
PETIT MARCHÉ	
1 - boîte de la halle couverte	17,50 €/m ² /mois
• tarif basse saison (poissons)	9,90 €/m ² /mois
2 - kiosque intérieur de 7,5 m ²	57,90 €/mois
3 - kiosque intérieur de 10 m ²	77,80 €/mois
4 - kiosque vente de poulets	57,90 €/mois
5 - carreau de 3 m ²	38,90 €/mois
GRAND MARCHÉ	
1 - boîte fermé (ancien)	96,80 €/mois
2 - boîte fermé (nouveau)	193,60 €/mois
3 - carreau	19,10 €/mois
MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE	
1 - vente de fruits/fleurs/légumes...	2,00 €/ml
2 - camion boucherie/charcuterie	15,20 €/ml
MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS	
1 - vente de fruits/fleurs/légumes...	2,00 €/ml
2 - camion boucherie/charcuterie	15,20 €/ml
3 - camion bar	15,20 €/ml
MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON	
1 - carreau abonné	4,60 €
2 - carreau occasionnel	9,20 €
3 - camion boucherie/charcuterie abonné	18,30 €
4 - camion boucherie/charcuterie occasionnel	36,60 €
5 - camion bar	15,20 €
6 - camion bar occasionnel	30,50 €
7 - camionnette gâteaux abonné	7,60 €
8 - camionnette gâteaux occasionnel	15,20 €
MARCHÉ FORAIN DU MOUFIA	
1 - vente de fruits/fleurs/légumes...	4,60 €/ml
2 - camion boucherie/charcuterie/poissonnerie	15,20 €/ml
DOMAINE PUBLIC	
1 - Carré Piéton	
• vente à l'étalage	2,30 €/m ² /jour
• terrasse de café ouverte	1,50 €/m ² /mois
2 - terrasse de café (hors Carré Piéton)	
• terrasse ouverte zone 1	1,50 €/m ² /mois
• terrasse fermée zone 1	1,80 €/m ² /mois
• terrasse ouverte zone 2	1,20 €/m ² /mois
• terrasse fermée zone 2	1,50 €/m ² /mois
3 - vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	2,70 €/m ² /jour
4 - camion ou module bar/pizza	1,80 €/m ² /jour
5 - Place Nelson Mandela (samedi)	
• vente de fruits/légumes/fleurs	1,00 €/ml/samedi
• camion boucherie/charcuterie	9,00 €/camion/samedi

**NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE
DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

2 / 2

Site et nature de l'activité	Tarif
6 - Fête du 14 juillet / Barachois <ul style="list-style-type: none"> • vente à l'étalage • petit manège et petit auto-tamponneuse • grand manège et grand auto-tamponneuse • petit grappin • grand grappin • petit module de confiserie • grand module de confiserie 	<p align="right">23,00 €/m²/jour 107,00 €/manège/jour 381,00 €/manège/jour 39,00 €/jour 108,00 €/jour 65,00 €/jour 125,00 €/jour</p>
7 - Manifestations <p>a) Manifestations organisées par la Commune ou des organismes rattachés</p> <ul style="list-style-type: none"> • association quartier (troisième âge, scolaire...) • activités de bouche (pizza, samoussa...) • restaurant • grand manège et grand auto-tamponneuse • petit manège et petit auto-tamponneuse • autres activités (vente de plantes...) <p>b) Manifestations organisées par un promoteur privé sur un terrain communal avec autorisation de perception des redevances auprès des forains</p> <ul style="list-style-type: none"> • zone haute <ul style="list-style-type: none"> - forains professionnels - associations • zone littorale <ul style="list-style-type: none"> - forains professionnels - associations <p>c) Manifestations organisées par des associations caritatives</p> <p>d) Manifestations exceptionnelles</p> <p align="center">application des dispositions de la Délibération du 24 mars 2001 autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite de 10 000,00 €</p>	<p align="right">gratuit 15,00 €/jour 40,00 €/jour 150,00 €/jour 75,00 €/jour 15,00 €/jour</p> <p align="right">0,030 €/m²/jour 0,025 €/m²/jour</p> <p align="right">0,035 €/m²/jour 0,030 €/m²/jour</p> <p align="right">gratuit</p>
8 - Kiosque (hors Place Nelson Mandela)	15,00 €/m ² /mois

→ Réactualisation des tarifs

- Marché Forain de Moufia
- Domaine public : confer 5, 6, 7 et 8

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 17 décembre 2004
et annexé à la Délibération n° 04/6-10



REPUTE-MAIRE
René-Paul VICTORIA

ANNEXE AU RAPPORT N° 01/6-11

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE (en Euro) DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

Sites et natures de l'activité	Tarifs en F	En date du	Tarifs en Euro		
PETIT MARCHÉ					
1 - boîtes de la halle couverte	115 F/m ² /mois	1/04/96	17,50 euro/m ² /mois	Soit	114,79 F
• tarifs basse saison (poissons)	65 F/m ² /mois	1/04/96	9,90 euro/m ² /mois	Soit	64,94 F
2 - kiosques intérieurs de 7,5 m ²	380 F/mois	1/04/96	57,90 euro/mois	Soit	379,80 F
3 - kiosques intérieurs de 10 m ²	510 F/mois	1/04/96	77,80 euro/mois	Soit	510,33 F
4 - kiosques vente de poulets	380 F/mois	1/04/96	57,90 euro/mois	Soit	379,80 F
5 - carreaux de 3 m ²	255 F/mois	1/04/96	38,90 euro/mois	Soit	255,17 F
GRAND MARCHÉ					
1 - boîtes fermés (anciens)	635 F/mois	1/04/96	96,80 euro/mois	Soit	634,97 F
2 - boîtes fermés (nouveaux)	1 270 F/mois	1/04/96	193,60 euro/mois	Soit	1 269,93 F
3 - carreaux	125 F/mois	1/04/96	19,10 euro/mois	Soit	125,29 F
MARCHÉ FORAIN DE LA SOURCE					
1 - Vente de fruits/leurs/légumes...	13 F/ml	1/04/96	2,00 euro/ml	Soit	13,12 F
2 - Camion boucherie/charcuterie	100 F/ml	1/04/96	15,20 euro/ml	Soit	99,71 F
MARCHÉ FORAIN DES CAMELIAS					
1 - Vente de fruits/leurs/légumes...	13 F/ml	1/04/96	2,00 euro/ml	Soit	13,12 F
2 - Camion boucherie/charcuterie	100 F/ml	1/04/96	15,20 euro/ml	Soit	99,71 F
3 - Camion bar	100 F/ml	1/04/96	15,20 euro/ml	Soit	99,71 F
MARCHÉ FORAIN DU CHAUDRON					
1 - carreaux abonnés	30 F	24/3/99	4,60 euro	Soit	30,17 F
2 - carreaux occasionnels	60 F	24/3/99	9,20 euro	Soit	60,35 F
3 - camions boucherie/charcuterie abonnés	120 F	24/3/99	18,30 euro	Soit	120,04 F
4 - camions boucherie/charcuterie occasionnels	240 F	24/3/99	36,60 euro	Soit	240,08 F
5 - camions bars	100 F	24/3/99	15,20 euro	Soit	99,71 F
6 - camions bars occasionnels	200 F	24/3/99	30,50 euro	Soit	199,93 F
7 - camionnettes gâteaux abonnés	50 F	24/3/99	7,60 euro	Soit	49,85 F
8 - camionnettes gâteaux occasionnels	100 F	24/3/99	15,20 euro	Soit	99,71 F
DOMAINE PUBLIC					
1 - Carré Piéton					
• vente à l'étalage	15 F/m ² /jour	14/12/99	2,30 euro/m ² /jour	Soit	15,09 F
• terrasse de café ouverte	10 F/m ² /mois	14/12/99	1,50 euro/m ² /mois	Soit	9,84 F
2 - Terrasse de café (hors Carré Piéton)					
• terrasses ouvertes zone 1	10 F/m ² /mois	10/12/94	1,50 euro/m ² /mois	Soit	9,84 F
• terrasses fermées zone 1	12 F/m ² /mois	10/12/94	1,80 euro/m ² /mois	Soit	11,80 F
• terrasses ouvertes zone 2	8 F/m ² /mois	10/12/94	1,20 euro/m ² /mois	Soit	7,87 F
• terrasses fermées zone 2	10 F/m ² /mois	10/12/94	1,50 euro/m ² /mois	Soit	9,84 F
3 - Vente à l'étalage (hors Carré Piéton)	17,50 F/m ² /jour	4/8/90	2,70 euro/m ² /jour	Soit	17,71 F
4 - Camions bars (*)	11,50 F/m ² /jour	25/6/86	1,80 euro/m ² /jour	Soit	11,81 F
5 - Camions pizza (*)	11,50 F/m ² /jour				
			Pas de tarif officiel, tarif calqué sur celui des camions bars		

(*) Il existe aussi des occupations de cette nature à caractère permanent pour lesquelles les marchands concernés bénéficient d'une convention avec loyer mensuel forfaitaire.

Vu par le Conseil Municipal
en séance du vendredi 28 septembre 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
Jean-Jacques MOREL
1^{er} Adjoint

